

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2014

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **Lotissement de Jouvence : vente du lot n°8**

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la vente du lot 8 (parcelle C N°1 201 : 750 m<sup>2</sup>) à M. Cédric BEAULIEU et Jessica HERREWYN, actuellement domiciliés La Forterie à Fontaine-Couverte, moyennant le prix de 8 962.50 €.

### **Régularisation traverse « La Noë » : achat des parcelles C n°1055 et 1057**

Dans le cadre de la vente de la propriété appartenant à M. et Mme FAUCHEUX Robert, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune de Fontaine-Couverte des parcelles cadastrées C n°1055 et 1057, d'une superficie de 1 151 m<sup>2</sup>, pour 172 € 65. Ces parcelles étaient restées la propriété de M. et Mme Faucheux mais correspondent au chemin de traverse « La Noë ». Le conseil municipal est donc favorable à cette acquisition. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

### **Désignation d'un membre à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)**

Dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 01 janvier 2013, le conseil communautaire de la communauté de communes Saint-Aignan – Renazé a mis en place une CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) en novembre 2012. Cette commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune. Par délibération du 12 mai 2014, le conseil de communautaire a confirmé la composition de la CLETC, c'est-à-dire un membre titulaire et un membre suppléant par commune désignés parmi les membres du conseil municipal. Pour Fontaine-Couverte, sont désignés Jean-Claude MOREAU, membre titulaire, Jacqueline BEAULIEU, membre suppléant.

### **Projet de rénovation du presbytère : signature d'une convention avec le CAUE de la Mayenne**

Le conseil municipal souhaite étudier la réhabilitation du presbytère. Afin de préserver et valoriser ce patrimoine, il décide de signer une convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne qui fournira :

- une fiche technique faisant état des travaux de façades et de toitures à réaliser,
- une réflexion plus globale, à long terme, sur le devenir du presbytère et des bâtiments adjacents.

Dans le cadre de cette convention, une participation de 1 200 € est demandée à la commune de Fontaine-Couverte.

**Recensement de la population 2015, désignation d'un coordonnateur communal**

Madame Patricia LEBRETON, secrétaire de mairie, est désignée coordonnateur communal. Elle sera chargée de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de la population 2015.

**Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Le conseil municipal est d'accord de signer cette motion.

**Achat d'un coffret de chantier**

Pour l'alimentation électrique des manifestations communales (par exemple le 14 juillet), achat d'un coffret de chantier avec une rallonge de 130 mètres pour un montant de 1 902 € HT.

Le 26 juin 2014

Le Maire,